

Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Donnez votre avis du 15 février au 15 mars !



Au cours des années 2012 et 2013, la commune a ainsi réalisé, avec le concours de Saint-Brieuc Agglomération (bassin-versant du Gouët) l'inventaire des zones humides et des cours d'eau sur son territoire. Une démarche de concertation locale a été mise en œuvre de décembre 2014 à ce jour. A cet effet, un groupe de travail communal composé d'élus, d'exploitants agricoles, de représentants des propriétaires fonciers et de représentants d'associations locales (chasse/pêche) a été créé en vue d'examiner les secteurs concernés par l'inventaire et de faire émerger, le cas échéant, les points de désaccord donnant lieu à des vérifications de terrain.

Une consultation publique

Afin de finaliser la démarche et de prendre en considération les remarques des usagers et habitants, [une consultation publique des cartes est organisée du 15 février au 15 mars 2015](#). Durant cette période, vous avez la possibilité d'émettre des remarques sur un registre mis à votre disposition. Les remarques seront étudiées par le groupe communal et pourront faire l'objet de retours sur les terrains concernés. Au terme de cette démarche, cet inventaire devra être validé par le conseil municipal, puis par la Commission locale de l'eau (Cle) de la baie de Saint-Brieuc, avant d'être intégré dans le Plan local d'urbanisme de la commune.